AFFAIRE N°25
CM 08.09.2026 travaux rénovation eclairage public rue jacques cartier

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091316-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 08 Septembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOT. M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme PITEL, M. HODGKISS, respectivement représentés par M. LEMOINE, M. VELLY, M. PLESIER, Mme LETESSIER
Absent excusé : /
Secrétaire de Séance : Mme TROTEL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 19
Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 2 Septembre 2026

AFFAIRE N°25 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – TRAVAUX DE RÉNOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE JACQUES CARTIER

Rapporteur : M. LEMOINE – Conseiller Délégué

L'Assemblée est informée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude de rénovation du mât du foyer 1S2288 Rue Jacques CARTIER.

Le coût total de l'opération est estimé à **3 732,48 €uros TTC**. (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), la commune est qualifiée R50 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 50% de la Taxe TCCFE de son territoire.

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical, la participation de la Commune de Saint-Cast le Guildo s'élève **à 2 246,40 €uros**.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
- **APPROUVE le projet de travaux de reprise de l'éclairage présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 732,48 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi)**

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380